

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdu Paysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 25/02/2020

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2020

2020.017 : VALIDATION D'UNE CONVENTION DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT PORTANT SUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF LOCAL DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX ET SERVICES RENDUS PAR LA NATURE DANS LE CADRE DU CTE DU PAYS D'ARLES

Nombre d'élus en
exercice : 24 sièges

Suffrages :
15 présents dont 3
suppléants
Absents : 12
Procurations : 3
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Convocation du
14.02.2020

Etaient présents :

ACCM : Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant) ;

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant) ;

TPA : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant),

Etaient excusés :

ACCM : Madame Nora MEBAREK, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEIXIER,

CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION,

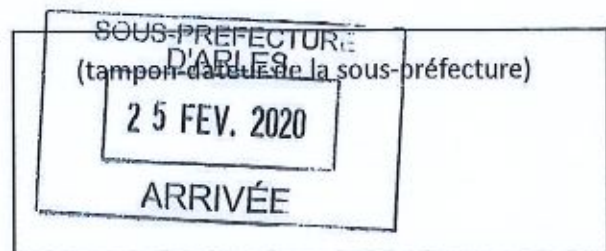
TPA : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Max GILLES,

Avaient donné procuration : Monsieur Bernard DUPONT à Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Jean MANGION à Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jean-Claude MARTARELLO à Monsieur Christian CHASSON

Fait à Arles le 25 février 2020

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



Le Plan Climat du Pays d'Arles, adopté en 2016, ambitionne, notamment, de renforcer la capacité d'adaptation du Pays d'Arles face au dérèglement climatique, de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire ainsi que de développer des filières et des activités économiques pourvoyeuses d'emplois durables.

Le PETR du Pays d'Arles, les intercommunalités et les parcs naturels régionaux du territoire ont co-signé en novembre 2019 avec le Ministère de la transition écologique et solidaire un Contrat de Transition Ecologique (CTE). L'une des orientations de celui-ci vise à développer les moyens de financement pour accélérer la transition écologique.

Le PETR co-pilote l'élaboration d'un Projet alimentaire territorial (PAT) avec la Métropole Aix-Marseille Provence. Les élus ont validé une première phase de travail en décembre 2019 au travers d'un dossier de demande de labellisation incluant un diagnostic, une stratégie, une gouvernance et les premières actions 2020. La stratégie du PAT fait apparaître la nécessité d'anticiper le déploiement sur notre territoire des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), qui visent à rémunérer un agriculteur pour le maintien ou la mise en place d'une nouvelle pratique au sein de son exploitation ayant un impact favorable sur l'environnement (qualité de l'eau, fertilité des sols, impact carbone, ...).

Le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Ces missions portent sur les six domaines d'activités suivants :

- Expertise et ingénierie territoriale
- Bâtiment
- Mobilités
- Infrastructure de transport
- Environnement et risques
- Mer et littoral

Démarche du PETR du Pays d'Arles

Le PETR du Pays d'Arles souhaite étudier les conditions de mise en place d'un dispositif permettant de capter les financements issus de la démarche "Compenser" des politiques (publiques ou privées, du Pays d'Arles ou non) "Eviter, Réduire, Compenser". Ces financements seraient orientés vers des projets présentant des co-bénéfices environnementaux (stockage de carbone, qualité de l'eau et de l'air, fertilité des sols...) sur le territoire du Pays d'Arles sous la forme de Paiements pour Services Environnementaux (PSE).

Pour se faire, le PETR entend donc mener une étude comprenant deux axes de travail :

Axe de travail 1 :

Effectuer un recueil et une analyse des dispositifs existants, des bonnes et mauvaises pratiques en matière de compensation carbone territoriales, nationales, européennes, voire internationales. Des démarches aussi bien publiques que privées seront étudiées ;

Axe de travail 2 :

Identifier, avec les acteurs locaux, les services écosystémiques existants sur le territoire (un service écosystémique est un service rendu par la nature ayant un impact économique positif pour les activités humaines : ressource en eau, production de biomasse, fertilité des sols, ...) et d'identifier les pratiques positives permettant la préservation ou le renforcement de ces services ;

Les éléments et les données qui résulteront de ces deux étapes aideront à la décision dans la manière de conduire une gouvernance Public-Privée territoriale du dispositif et d'axer le financement sur des projets ou pratiques ayant un impact favorable sur l'environnement et estimés prioritaires pour notre territoire.

Partenariat avec le CEREMA

Dans le cadre de l'étude portée par le PETR, l'axe de recherche 2 prendra la forme d'un partenariat avec le Cerema sous la forme d'une convention de recherche et de développement portant sur la mise en place d'un dispositif local de paiements pour services environnementaux et services rendus par la nature dans le cadre du CTE du Pays d'Arles.

Cette convention portera sur l'identification des services rendus par la nature sur le territoire du Pays d'Arles. Et ainsi, préparer la création d'une incitation financière pour encourager les choix et pratiques bénéficiant à la protection de l'environnement, grâce notamment à l'évaluation des services écosystémiques générés (ou potentiellement générés) par les espaces naturels (forêts du territoire, les zones humides exploitées ou non, la Crau sèche, herbiers du golf de Beauduc, le Rhône), les espaces agricoles (rizières, zones de maraîchages, Crau humide, arboriculture, zones d'élevage) et les milieux urbanisés.

Ce travail comprendra plusieurs phases de travail :

- La mobilisation de groupes experts pour l'identification des écosystèmes (par exemple Camargue, Alpilles, Crau, ...) et des services rendus par ces écosystèmes sur le territoire du Pays d'Arles ;
- L'identification des pratiques permettant la préservation ou le renforcement de ces services à encourager ;
- L'évaluation de l'impact économique de ces services et des pratiques associées.

La contribution financière du PETR est inscrite au Budget 2020. Elle s'élève à 30.000 € TTC pour l'identification des services rendus par la nature. Le fonds CEE-TEPCV ouvert au budget de l'exercice est mobilisé pour son co-financement.

Considérant la mission confiée au PETR par les EPCI du territoire d'élaborer, suivre et mettre en œuvre le Plan Climat Air Energie Territorial du Pays d'Arles ;

Considérant le Contrat de Transition Ecologique du Pays d'Arles conjointement signé notamment par le PETR, les trois EPCI et les PNRs des Alpilles et de Camargue, aux côtés de l'état et portant mise en œuvre d'un plan d'actions pluri-partenarial dont des actions sous maîtrise d'ouvrage du PETR ;

Considérant la stratégie du Projet alimentaire territorial et le plan d'action 2020 de la mission agriculture et alimentation ;

Il est proposé de contractualiser avec le Cerema pour la mise en œuvre de cette action.

Ceci étant exposé, je vous demande mes Chers collègues de bien vouloir :

1° - **VALIDER** les termes de la convention de recherche et de développement portant sur la mise en place d'un dispositif local de paiements pour services environnementaux et services rendus par la nature dans le cadre du CTE du Pays d'Arles ;

2° - **AUTORISER** le Président du PETR du Pays d'Arles à signer la convention ci-dessus mentionnée ;

3° - **PRECISER** que la contribution du PETR en termes de financement de ces démarches d'étude et recherche sont portées en recettes et dépenses au Budget de l'exercice.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

PETR du Pays d'Arles – Couvent Saint Césaire – Impasse des Mourgues - 13200 ARLES

Tél 04 90 49 35 78 - Fax 04 90 98 76 55

Conseil syndical du 21 février 2020